

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD438

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 16

À l'alinéa 2, après la deuxième occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« afin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.